

COMMISSION PERMANENTE DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 29 novembre 2023 à 14h00
en salle Bartholdi de la Maison de la Région
à Strasbourg

sous la présidence de M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric

Membres présents : MM.

BARBIER Patrick ; **GEIST** Pierre ; **HITTINGER** Denis ; **HUBER** Claude ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LUTTMANN** Pierre ; **MICHEL** Patrick ; **NETZER** Jean-Lucien ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **REINER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHANN** Gérard ; **SENE** Marc ; **THIELEN** Pierre ; **WOLF** Francis.

Membres représentés : Mmes/MM.

BACH Francis (donne pouvoir à **SENE** Marc)
BIHL Pierre (donne pouvoir à **JEANPERT** Chantal)
DOLLINGER Isabelle (donne pouvoir à **JEANPERT** Chantal)
GUILLIER Anne (donne pouvoir à **ISEL** Roger)
HENTSCH Bernard (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
HOFFSESS Marc (donne pouvoir à **SCHANN** Gérard)
IMBS Pia (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)
JEANPERT Chantal (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
RIEDINGER Denis (donne pouvoir à **HITTINGER** Denis)
SCHULTZ Denis (donne pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric)
STUMPF René (donne pouvoir à **SCHAAL** Thierry)

Membres absents excusés : MM.

DECKER Claude ; **MANDRY** Jean-Claude ; **SUCK** David ; **WANTZ** Philippe.

Invité absent excusé : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef du Service des Affaires Juridiques

Date de convocation : 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20231129-2311008-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

TABLEAU DES EMPLOIS 2023 : COMPLEMENTS

A la demande du Président, M. Francis WOLF, Vice-Président en charge des ressources humaines et de l'accompagnement des élus, expose aux membres de la Commission Permanente qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois budgétaires prévisionnels de 2023.

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du SDEA, lors de leurs séances respectives des 28 novembre 2022 et 12 décembre 2022 ont approuvé le tableau des emplois budgétaires prévisionnels pour 2023 ;

CONSIDERANT les éléments survenus dans l'intervalle et notamment :

- les récents recrutements ;
- les avancements de grades et la promotion interne.

CONSIDERANT que ces ajustements, qui n'ont aucun impact sur l'équilibre général et le nombre global d'emplois budgétaires, ont également été approuvés par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 18 octobre dernier ;

CONSIDERANT le tableau des emplois 2023 modifié, annexé à la présente délibération ;

APRES en avoir délibéré ;

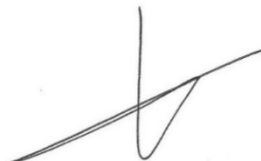
LA COMMISSION PERMANENTE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois pour 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Suivent au registre les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20231129-2311008-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Filière	Grades	Poste début 2023		Poste fin 2023
2. FILIERE ADMINISTRATIVE				
ADMINISTRATEURS	Administrateur	1	0	1
ATTACHES	Attaché hors classe	1	0	1
	Attaché Principal	2	1	3
	Attaché	24	-1	23
REDACTEURS	Rédacteur Principal 1° Classe	3	-1	2
	Rédacteur Principal 2° Classe	7	-2	5
	Rédacteur	12	1	13
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	21	10	31
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	24	-8	16
	Adjoint Administratif Territorial	26	0	26
		121		121

Filière	Grades	Poste début 2023		Poste fin 2023
3. FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEURS EN CHEF	Ingénieur Général	1	1	2
	Ingénieur en Chef hors classe	1	-1	0
	Ingénieur en Chef	6	1	7
INGENIEURS	Ingénieur hors classe	2	1	3
	Ingénieur Principal	20	-1	19
	Ingénieur	58	-1	57
TECHNICIENS	Technicien Principal 1ère classe	46	-4	42
	Technicien Principal 2ème classe	52	-1	51
	Technicien	26	4	30
AGENTS DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	58	0	58
	Agent de Maîtrise	83	0	83
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	49	0	49
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	60	-20	40
	Adjoint Technique territorial	153	21	174
		615		615